



Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés des Yvelines

11, rue Jacques Cartier – 78280 GUYANCOURT

☎ 01.61.37.08.00 - ☎ 01.61.37.08.01 - ✉ APAJH-YVELINES@wanadoo.fr

site internet : www.apajh78.org

PROJET ASSOCIATIF

Octobre 2009

PREAMBULE

Le dernier projet associatif de l'APJH 78 date de décembre 2000. L'évolution de ces dix dernières années nous conduit à le revisiter.

➤ **Des nouvelles lois ont été votées, apportant de nouvelles exigences:**

- *La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, introduit l'évaluation de la qualité des pratiques, la reconnaissance des droits des usagers, les Conseils de la Vie Sociale et crée de nouveaux documents: projet d'établissement, livret d'accueil, règlement intérieur, projet individualisé, charte des droits et libertés.*
- *La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté, dite « loi Handicap », crée les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), inscrit d'office les enfants handicapés en âge de scolarité dans les écoles de quartier, définit les obligations d'accessibilité.*

➤ **Des besoins nouveaux sont apparus :**

Notamment l'accompagnement des personnes handicapées psychiques (depuis la loi 2005) et les prises en charge des personnes handicapées vieillissantes, ce qui nous amène à évoluer, à compléter la formation du personnel et à rechercher de nouveaux concours pour les soins

➤ ***Le périmètre de l'association a changé***

L'Association s'est agrandie, des structures ont été créées ou développées, entraînant des modifications de l'organisation.

➤ ***L'évaluation des activités et de la qualité des prestations - « la démarche qualité » - imposée par la loi 2002-2 est mise en œuvre depuis sept années.***

L'association a créé son propre « référentiel qualité » incluant les prévisions d'amélioration. Il permet d'entreprendre en permanence des actions de progrès. Des salariés « référents » sont formés pour associer le personnel à la démarche. Pour se préparer aux contrôles externes prévus par la loi, une Commission Associative de Contrôle visite les différents établissements et services.

➤ ***L'évolution du bénévolat***

Les administrateurs apportent leur concours bénévole et plus particulièrement ceux qui sont au bureau de l'association. Des administrateurs participent, avec les cadres de direction, à des groupes de travail et à des séminaires. Le nombre de concours extérieurs bénévoles intervenant dans les structures reste faible malgré notre volonté de l'augmenter.

1 - Les valeurs de l'Association

L'Association dans ses statuts s'est donné le but d'être au service des personnes handicapées en gérant des établissements et services et d'assurer leur représentation auprès des pouvoirs publics. Pour y parvenir, elle affirme un ensemble de valeurs qui guide son action

1-1 La primauté de la personne

La personne handicapée accueillie est une personne avant d'être handicapée :

- son intégration en milieu ordinaire est constamment recherchée
- un accompagnement individualisé lui est assuré
- son projet de vie est défini en concertation avec elle et ses représentants légaux

1-2 Le handicap, une affaire de société :

- La société doit permettre aux familles de trouver un accompagnement approprié pour leur enfant handicapé.
- L'Association est une collectivité de personnes qui assure l'accompagnement de personnes handicapées au sein de structures financées par les pouvoirs publics et la meilleure intégration possible au sein de la société

1-3 La prise en charge de tous types de handicap

L'Association s'est donné pour vocation de prendre en charge tous les types de handicap y compris le polyhandicap.

Cette approche globale lui donne à la fois plus de poids pour faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société et lui permet d'offrir des accompagnements plus adaptés.

1-4 La citoyenneté :

- Les personnes handicapées sont des citoyens à part entière auxquels il faut apporter les compensations nécessaires à leur situation.
- Quel que soit leur mode d'expression elles sont sollicitées pour les actes les concernant.
- Avec leurs familles, comme tout citoyen, elles ont des droits mais aussi des devoirs
- L'Association est un lieu d'expression libre et citoyenne

1-5 La tolérance

L'Association est une association laïque, indépendante de toute attache politique ou religieuse.

Elle respecte la liberté d'opinion et de conscience de chacun.

2 - Les choix politiques de l'Association

L'Association, identifiée par ses statuts, personnalisée par les valeurs qu'elle se donne pour orienter son action, se doit de faire des choix dans la réalisation concrète et quotidienne de ses objectifs

2-1 La forme associative (loi 1901)

En s'appuyant sur la gratuité de l'engagement bénévole de ses membres, elle permet :

- une réactivité et une souplesse d'exécution au service des usagers dues à son expérience du handicap sur le terrain,
- une représentation légale dans la société,
- une capacité de médiation entre les usagers, leurs familles et les pouvoirs publics,
- l'expression de la solidarité.

2-2 L'appartenance à la fédération APAJH

L'Association a choisi d'adhérer à la Fédération APAJH qui est une structure fédérale apportant :

- des services et des conseils
 - une instance de réflexion au niveau national,
 - une force de proposition auprès des pouvoirs publics à l'échelon national,
 - une instance de coordination et d'échanges avec les autres associations départementales.
- L'expérience du terrain et les difficultés rencontrées remontent vers la fédération.

2-3 La qualité des prises en charge

Elle est au cœur même de nos préoccupations et nécessite l'implication de tous auprès des personnes accueillies, l'utilisation d'outils rigoureux et méthodiques pour la recherche permanente d'améliorations des pratiques

L'Association se doit dans le cadre de l'auto-évaluation de les valider régulièrement.

Celles-ci seront contrôlées par des évaluations externes prévues par la loi.

2-4 L'intégration dans la société

Elle passe par :

- l'insertion des personnes handicapées dans tous les secteurs de la société (social, culturel, professionnel, logement, loisirs...),
- la volonté d'aller vers l'intégration des travailleurs handicapés en milieu ordinaire,
- la réussite de l'inclusion scolaire des enfants handicapés dans leur école de quartier en relation avec les référents scolaires de l'Education Nationale.

2-5 La qualité de relation avec les familles des personnes handicapées et les représentants légaux:

- la famille de la personne handicapée est associée à la définition et à la mise à jour de son projet de vie,
- les échanges avec les familles sont privilégiés tout au long des prises en charge,
- les Conseils de la Vie Sociale assurent la représentation des familles et des représentants légaux au sein de chaque établissement et service,
- les familles et les représentants légaux sont régulièrement informés et consultés sur la marche de la structure.

2-6 La volonté d'ouverture

Elle se décline dans plusieurs directions :

- tous les établissements et service de l'Association travaillent ensemble à des complémentarités, des mutualisations, s'enrichissent de leurs différences et de l'échange de leurs pratiques,
- chaque structure participe à des réseaux professionnels qui constituent le tissu médico-social du département afin de rester en phase avec l'évolution du milieu,
- au-delà du monde médico-social, l'ouverture doit se pratiquer en direction de la société toute entière,
- par sa présence au sein de la société civile et sa politique de communication, l'Association agit pour une meilleure connaissance du monde du handicap.

2-7 La coopération avec les services publics

Elle se traduit par :

- la reconnaissance de notre légitimité au regard de notre expérience et de nos résultats,
- la qualité et la transparence dans les missions de service public qui nous sont confiées,
- la nécessité de répondre dans la mesure de nos moyens aux sollicitations des pouvoirs publics.

2-8 La réponse à l'évolution des besoins :

L'Association analyse en permanence l'apparition des besoins nouveaux au travers des structures qu'elle gère et des contacts qu'elle entretient. Elle a la capacité de formaliser l'évolution de ses structures existantes ainsi que des projets de nouveaux établissements ou services pour les soumettre aux financeurs, en relation avec les priorités que ceux-ci ont retenues.

3 - La stratégie et la mise en œuvre de la politique associative

Pour atteindre ses objectifs, l'Association met en œuvre toute une série d'actions dans les quatre principaux domaines suivants, sans ordre de priorité.

Le domaine du fonctionnement associatif

- accueillir en cours d'année des administrateurs parents de personnes handicapées issus des différents établissements et services ou des membres de la société civile représentatifs de la variété de nos structures et de la société
- rechercher de façon permanente de nouveaux adhérents pour conserver une légitimité de représentation des usagers et de leurs familles.
- enrichir la vie associative par la participation d'administrateurs aux groupes de réflexion créés avec des cadres de direction lorsque le besoin s'en fait sentir, aux séminaires qui rassemblent l'ensemble des cadres de direction.
- participer de manière active à la vie fédérale (journées de rencontre, commissions, congrès...)

Le domaine de la qualité du dialogue social

Un management mis en œuvre qui :

- privilégie l'importance et l'efficacité des instances représentatives du personnel
- optimise les échanges entre salariés dans tous les espaces de parole existants
- affirme la volonté d'accompagner la formation des salariés pour faire évoluer et accroître leurs qualifications.
- recherche l'adhésion aux décisions (management participatif) sans pour autant occulter le principe de la gouvernance associative et les rôles respectifs de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du Bureau, du président et des cadres de direction

Le domaine de la relation à l'utilisateur

- porter une attention et une écoute particulière aux parents des personnes handicapées
- faire vivre au sein de chaque structure la démarche qualité conduisant à toujours interroger les pratiques afin d'améliorer les prises en charge.
- mettre en œuvre des actions pour l'intégration pour tous dans la cité (transferts, vacances, visites, sorties diverses ...), dans l'école pour les enfants handicapés et dans l'entreprise pour les travailleurs handicapés (stages, détachements et insertion en milieu ordinaire).

- étudier et préparer des projets pour répondre à l'évolution des besoins.

Le domaine des rapports avec les pouvoirs publics et les partenaires

- mettre en place une relation de qualité avec les pouvoirs publics qui financent et contrôlent, avec en corollaire :
 - la transparence des pratiques et des comptes certifiés par un Commissaire aux comptes
 - l'optimisation des moyens à disposition
 - la mutualisation des moyens entre les différentes structures
 - participer avec des administrateurs et des professionnels aux réseaux existants
 - être présent au sein des organismes de gestion de l'action médico-sociale ouverts aux associations.

CONCLUSION

Ce nouveau projet traduit l'adaptation permanente de l'Association dans le cadre de ses valeurs associatives, aux évolutions des 10 années passées. Il est en même temps le gage que l'Association est capable de s'adapter dans les années qui viennent, aux nouveaux défis qui seront proposés. Les progrès ont été nombreux depuis l'année 2000 pour les personnes en situation de handicap. L'APAJH-YVELINES continuera à apporter sa contribution et restera moteur dans le grand courant des avancées possibles du monde du Handicap au sein d'une société de droit qui se veut citoyenne et solidaire.